



République Française  
Département de l'Aude  
COMMUNE DE LACOMBE

# PROCÈS VERBAL

## Séance du Conseil Municipal 24 juin 2024

<b>Nombre de conseillers:</b>	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Benoît SOULIÉ (Maire). <b>Présents:</b> Benoît SOULIÉ, Laurent MARTIN, Nadine GAQUER, Marcel MAILLOL, Hugues FORGERON, Patrick PUECH, Séverine FARGUES, Patrick FOULON, Jean-Pierre DOIZON, Cyril SOULIÉ. <b>Excusé(s):</b> . <b>Absent(s):</b> . <b>Représenté(s):</b> . <b>Secrétaire de séance:</b> Nadine GAQUER.
<b>En exercice:</b> 10	
<b>Présents:</b> 10	
<b>Votant(s):</b> 10	
<b>Absent(s):</b> 0	
<b>Procuration(s):</b> 0	
<b>Excusé(s):</b> 0	
<b>Date de convocation:</b>	
18 juin 2024	
<b>Date d'affichage:</b>	
18 juin 2024	

Monsieur le Maire fait appel des conseillères et conseillers présents à la séance ou ayant donné procuration. La feuille de présence est signée par les conseillers. GAQUER Nadine est désignée secrétaire de séance. Constatant que le quorum requis est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h et donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du 3 juin 2024.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Acquisition parcelles AB40 AB273 AB275 A288 AB260 AB262.

Questions diverses.

### Approbation du procès-verbal du 3 juin 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 3 juin 2024.

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal. (DE 2024 33)

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal de LACOMBE en date du 04 juin 2020,

**CONSIDÉRANT** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire.

#### Finances

N°	Date	Détails
DEC 202409	04/06/2024	Signature devis Atelier d'Architectes Associés pour l'étude de faisabilité pour la création d'un lotissement pour un montant 2100.00€ TTC.

### Acquisition parcelles AB40 AB273 AB275 A288 AB260 et AB262. (DE 2024 34)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise lors de la séance du 29 avril 2024 pour l'acquisition de parcelles dans le but de créer un nouveau lotissement.

La délibération a été transmise à l'office notarial de CUXAC-CABARDES. Il en ressort qu'il convient de redélibérer afin de dissocier le montant de commission d'agence du prix de vente. De plus, il convient de détailler les parcelles dont la commune souhaite acquérir.

Pour rappel, il s'agit de plusieurs parcelles, deux sont situées en continuité du lotissement Delsol (AB40, d'une superficie de 26 640 m<sup>2</sup> et AB275 d'une superficie de 13535m<sup>2</sup> en zone A et 1AU du Plan Local d'Urbanisme), une à côté de la mairie (AB273 d'une superficie de 10522 m<sup>2</sup> en zone A), deux en bordure de la rue du cimetière (AB260 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> et AB262 d'une superficie de 223m<sup>2</sup> en zone UBh) et une dernière entre les Houstalous et la Galaube (A288 d'une superficie de 8130m<sup>2</sup> en zone A).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de ces parcelles de terrains appartenant à Madame MAYNADIE Lucie dans le cadre de l'agrandissement du lotissement.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 124 000.00 € et 6 000.00€ de commission d'agence. Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Accepte l'acquisition des parcelles AB40, d'une superficie de 26 640 m<sup>2</sup>, AB275 d'une superficie de 13535m<sup>2</sup>, AB273 d'une superficie de 10522 m<sup>2</sup>, AB260 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, AB262 d'une superficie de 223m<sup>2</sup>, et A288 d'une superficie de 8130m<sup>2</sup> pour un montant total de 124 000.00€ et 6 000.00€ de frais de commission d'agence

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente à intervenir aux conditions précitées ainsi que tout document afférent à cette opération.

### Questions Diverses.

- Organisation des élections législatives des 30 juin et 7 juillet : un sondage a été transmis aux membres du conseil municipal pour se positionner sur l'horaire de permanence du bureau de vote pour les deux scrutins.

30/06/2024				
		8h-13h	13h-18h	DEPOUILLEMENT
<b>Benoît SOULIE</b>	<b>Président</b>		X	X
<b>Laurent MARTIN</b>	<b>SUPPLEANT</b>	X		X
<b>Séverine FARGUES</b>	<b>Secrétaire</b>		x	x
<b>Marcel MAILLOL</b>	<b>Assesseur</b>		X	X
<b>Cyril SOULIE</b>	<b>Assesseur</b>	X		
<b>Hugues FORGERON</b>	<b>Assesseur</b>		X	X
<b>Jean-Pierre DOIZON</b>	<b>Assesseur</b>		X	
<b>Nadine GAQUER</b>	<b>Assesseur</b>	X		X
<b>Patrick FOULON</b>	<b>Assesseur</b>	X		
<b>Valérie DOIZON</b>	<b>Assesseur</b>		X	
<b>Patrick Puech</b>	<b>Assesseur</b>	X		

07/07/2024				
		8h-13h	13h-18h	DEPOUILLEMENT
<b>Benoît SOULIE</b>	<b>Président</b>		X	X
<b>Laurent MARTIN</b>	<b>SUPPLEANT</b>	X		X
<b>Séverine FARGUES</b>	<b>Secrétaire</b>	X		X
<b>Marcel MAILLOL</b>	<b>Assesseur</b>		X	X
<b>Cyril SOULIE</b>	<b>Assesseur</b>			
<b>Hugues FORGERON</b>	<b>Assesseur</b>	X		
<b>Jean-Pierre DOIZON</b>	<b>Assesseur</b>		X	
<b>Nadine GAQUER</b>	<b>Assesseur</b>		X	X
<b>Valérie DOIZON</b>	<b>Assesseur</b>		X	
<b>Patrick FOULON</b>	<b>Assesseur</b>	X		
<b>Patrick Puech</b>	<b>Assesseur</b>			

- Voir pour l'éclairage de terrain de pétanque.
- Ouverture de la déchèterie pas avant le 15août 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19h55

*Le Maire soussigné certifie que dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal a été arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance. Le procès-verbal a été publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire sur papier a été mis à la disposition du public dans la semaine qui a suivi la séance au cours de laquelle il a été arrêté.*

Le Secrétaire  
Madame Nadine GAQUER



A Lacombe, le 25 juin 2024  
Le Maire  
Monsieur Benoît SOULIÉ

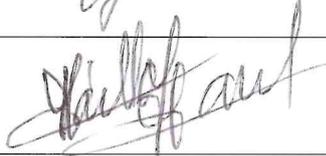
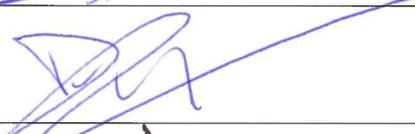




République Française  
Département de l'Aude

**COMMUNE DE LACOMBE**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 juin 2024**

Nom	Fonction	Signature
SOULIÉ Benoît	Maire	
MARTIN Laurent	1er Adjoint au Maire	
GAQUER Nadine	2ième Adjointe au Maire	
MAILLOL Marcel	Conseiller municipal	
FORGERON Hugues	Conseiller municipal	
PUECH Patrick	Conseiller municipal	
FARGUES Séverine	Conseillère municipale	
FOULON Patrick	Conseiller municipal	 erreur.
DOIZON Jean-Pierre	Conseiller municipal	
SOULIÉ Cyril	Conseiller municipal	